



PACS et succession

Par Crystine

Bonjour, moi et mon conjoint allons nous pacser le mois prochain, je suis actuellement la seule propriétaire de ma maison que je rembourse par le biais d'un prêt immobilier. je vais cocher la case régime de séparation de biens car mon conjoint croit qu'en se pacsant il va être propriétaire de ma maison et c'est ce qu'il souhaite mais moi je suis tout à fait contre. Il me dit si demain il t'arrive quoi que ce soit je suis donc dehors ! Ben oui.

Est-ce que la maison reviendra à mes 2 filles de ma précédente union automatiquement ou dois-je passer devant un notaire pour faire le nécessaire ?

D'avance merci pour votre retour

Cordialement